

Compte rendu des réunions du conseil municipal

Réunion du 26 Septembre 2014 à 20H30

L'an deux mil quatorze, le 26 septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 septembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

Etaient présents : **MM. BEZIER Marie-Christine, OUDART Christine, adjoints, BOITEUX Patrice, BRIELLES Jérôme, GODIER Gilles, GEORGET Céline, HAY Jean-François, HAMON Béatrice**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: **BOUTIER Dominique, PUEL Laurent**

Secrétaire : Céline GEORGET

1. Approbation du Procès-Verbal du 29 Août 2014

2. Présentation du CEP et du Bilan Energétique des bâtiments communaux

Josselin POUSSET, Conseiller en Economie Partagé présente le bilan énergétique des bâtiments communaux, bilan positif avec une baisse de la consommation pour l'année 2013.

3. Agents communaux : prime de fin d'année 2014 (délibération n°042-2014) Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder aux agents communaux une prime de fin d'année pour 2014 au prorata du temps de travail effectué sur la Commune, suivant le détail ci-dessous :

↪ COSSON Nathalie, prime brute accordée :	983.74 €
↪ PLANCHENEAU Jean-Marc, prime brute accordée :	1075.97 €
↪ GITEAU Liliane, prime brute accordée :	654.98 €
↪ FERRE Sylvie, prime brute accordée :	589.48 €

Ces primes seront versées avec les salaires de novembre 2014

4. Travaux Voirie et Dotations aux amortissements (BP 2014 : DM n°2) (délibération n° 043-2014)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient, de prévoir une décision modificative pour équilibrer les opérations d'ordre en amortissement, et les dépenses de travaux de voirie

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide sur la section de fonctionnement, de prélever au compte 022 « Dépenses imprévues » la somme de 7.90 € (sept euros et quatre-vingt dix centimes) et de l'imputer au chapitre 042 sur le compte 681 « Dotations aux amortissements et provisions Charges de fonctionnement »

Décide sur la section d'investissement, d'inscrire au chapitre 040 sur le compte 628041 « Dotations aux amortissements et provisions Charges de fonctionnement » la somme de 7.90 € (sept euros et quatre-vingt dix centimes) et la somme de 9044.70 € (neuf mille quarante quatre euros et soixante dix centimes) sur le compte 0063-231 « Réparation Chemins Ruraux » et de prélever ces crédits au compte 020 « Dépenses imprévues ».

SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant
020	-9036.80	040-28041	+7.90	042-681	+7.90		
0063-231	+9044.70			022	-7.90		

5. Participation de la Commune de ST-SULPICE au frais de fonctionnement de l'école publique de HOUSSAY pour l'année 2013/2014 (délibération n° 044-2014)
Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

a défini pour les 16 enfants fréquentant l'école publique de HOUSSAY les charges intercommunales dues par la Commune de ST-SULPICE pour un montant total de 13 614.63 €.

autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes.

6. Questions diverses

*Travaux voirie

Tous les travaux de réfection de chemin sont finis.

*Décoration de Noël

Vérification et mise en place des décorations de Noël

*Mise en route du site internet

Un courrier d'information concernant la création du site internet sera envoyé et récolte des adresses mail

*Lotissement « La Promenade »

Les conseillers (Patrice BOITEUX, Jean-François HAY et Jérôme BRIELLES) ont procédé à la mise en place d'une lice pour sécuriser la voirie au niveau de l'impasse Lavarenne et le ruisseau.

*Rénovation de la salle des fêtes

*Vidange de l'étang et enlèvement des poissons

*Repas des Aînés en date du 22 novembre 2014

Le maire clôt la séance à 0H00